



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 12 décembre 2022 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 5 décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2022-61

DECISION MODIFICATIVE N°2

BUDGET EAUX PLUVIALES EXERCICE 2022

DECISIONS BUDGETAIRES

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 19 présents, à savoir :

Daniel FRECHET Président, Philippe CHATRE, Eric LACROIX, Aldo MARCUCCILLI Vice-Présidents, Sébastien ALLIER, Romain BOST, Laurence BOYER, Robert CLEVENOT, Daniel CORRE, Cécile DONY, Christian DUPUIS, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Stéphane RAPHAEL, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Lucien MURZI Vice-Présidents, Laurent BELUZE, Nicolas CHARGUEROS, Romain COQUARD, Jean-Paul CAPITAN, Didier DEMARCHELIER, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Marcel FERAILLE, Jacky GENESTE, Joëlle GIRARDET, Sylvie MARTINEZ, Pascal NERON, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Romain COQUARD	Gilbert GRATALOUP
Timothée CRIONAY	Daniel FRECHET
Joëlle GIRARDET	Eric LACROIX

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021-126 du Comité Syndical du 15 décembre 2021 approuvant le budget primitif de 2022,

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits du budget primitif 2022 et de la décision modificative n°1 en fonction de la réalité des réalisations de l'exercice en cours.

La décision modificative n°2 s'équilibre à 0,00 €.

Les dépenses et recettes à inscrire sont les suivantes :

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Charges à caractère générales : - 3 000 €

- Diminution des crédits inscrits

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : - 1 000€

- Diminution des crédits inscrits

Chapitre 68 Dotations aux provisions : 9 000 €

- Ajustement des crédits à hauteur de 9 000 € pour les provisions

Cette section s'équilibre par une diminution des crédits au chapitre 022 dépenses imprévues pour un montant de 5 000 €.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 pour le budget eaux pluviales.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le

19 DEC. 2022

Le Président

Daniel FRECHET

BUDGET EAUX PLUVIALES 2022 - DM 2
PRESENTATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRES

DEPENSES				RECETTES			
EXPLOITATION							
	BP+DM1 2022	DM2 2022	TOTAL		BP+DM1 2022	DM2 2022	TOTAL
011 - Charges à caractère général :	179 350,00	-3 000,00	176 350,00	002 - Résultat :	12 219,14		12 219,14
012 - Charges de personnel :				70 - Produit des services du domaine et ventes diverses :	18 000,00		18 000,00
014 - Atténuation de produits :				74 - Participation collectivité	730 000,00		730 000,00
66 - Frais financiers :	47 000,00		47 000,00	76 - Produits financier :			
67 - Charges exceptionnelles : (annul.titres exercices antérieurs)	21 000,00	-1 000,00	20 000,00	77 - Autres produits exceptionnels :			
68 - Dotations aux provisions :	-	9 000,00	9 000,00	78 - Reprise sur provisions :			
022 - Dépenses imprévues :	5 000,00	-5 000,00	0,00				
SOUS-TOTAL	252 350,00	-	252 350,00	SOUS-TOTAL	760 219,14	0,00	760 219,14
042 - Dotations aux amortissements :	183 000,00		183 000,00	042 - Amortissements des subventions :	-		0,00
023 - Virement à la section investissement	324 869,14		324 869,14	042 - Maîtrise d'œuvre :	-		0,00
SOUS-TOTAL	507 869,14	0,00	509 869,14	SOUS-TOTAL	-	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	760 219,14	0,00	760 219,14	TOTAL FONCTIONNEMENT	760 219,14	0,00	760 219,14
INVESTISSEMENT							
	BP+DM1 2022	DM2 2022	TOTAL		BP+DM1 2022	DM2 2022	TOTAL
001 - Résultat :	183 322,63		183 322,63	001 - Résultat :			-
16 - Remboursement emprunts :	210 000,00		210 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves :	329 255,71		329 255,71
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00		20 000,00	16 - Emprunts :	-		-
21 - Immobilisations corporelles :	15 000,00		15 000,00	13 - Subventions :			-
23 - Travaux :	408 802,22		408 802,22				
SOUS-TOTAL	837 124,85	0,00	837 124,85	SOUS-TOTAL	329 255,71	0,00	329 255,71
040 - Amortissements des subventions :			0,00	040 - Dotations aux amortissements :	183 000,00		183 000,00
040 - Maîtrise d'œuvre :			0,00	041 - Opérations patrimoniales :	10 000,00		10 000,00
041 - Opérations patrimoniales :	10 000,00		10 000,00	021 - Virement de la section exploitation	324 869,14		324 869,14
SOUS-TOTAL	10 000,00	0,00	10 000,00	SOUS-TOTAL	517 869,14	0,00	517 869,14
TOTAL INVESTISSEMENT	847 124,85	0,00	847 124,85	TOTAL INVESTISSEMENT	847 124,85	0,00	847 124,85
TOTAL GENERAL	1 607 343,99	0,00	1 607 343,99	TOTAL GENERAL	1 607 343,99	0,00	1 607 343,99